

« Constitue un **HANDICAP** (au sens de la loi du 11/02/2005), toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »



Les maladies invalidantes et chroniques

Maladies respiratoires, infectieuses, digestives, parasitaires, dégénératives (diabète, cancer, hépatite, VIH, allergie, déficience cardiaque, asthme sévère, ...)



Les difficultés motrices

Difficultés à se déplacer, à manipuler, à porter, ...



Les troubles psychiques

Dépression, névrose, troubles bipolaires, troubles compulsifs, ...



Les déficiences sensorielles

Diminution ou perte de la vue, diminution ou perte de l'audition.

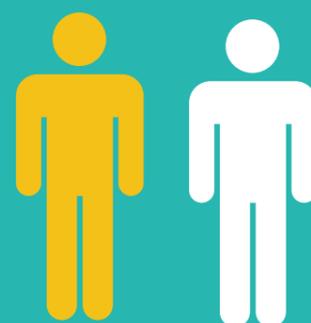


Les troubles cognitifs

Troubles de la mémoire, de la concentration, du langage, ...

80 %
des handicaps
sont invisibles.

85 %
des personnes
handicapées le
deviennent après
l'âge de 15 ans.



1 actif sur 2
risque un jour une
altération de ses
capacités.

